

Le projet d'établissement permet de positionner l'établissement ou le service dans son environnement institutionnel et d'indiquer les évolutions en termes de public et de missions. L'article L.311-8 du CASF stipule que « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Mettre en place le projet personnel au regard de la loi et dans l'intérêt du résident.

Objectifs

- Pouvoir élaborer un projet d'établissement réellement participatif
- Avoir un projet d'établissement qui soit en adéquation avec les recommandations et les réglementations en vigueur
- Connaître à minima le projet d'établissement
- Mettre en place une relation privilégiée entre les différentes parties prenantes
- Avoir un projet d'établissement qui soit vraiment le reflet de l'établissement/association/fondation
- Permettre à toutes les parties prenantes de participer

Etablissements concernés

- Tous les établissements qui auront à mettre en place et/ou mettre à jour le projet d'établissement.

Méthodes

Pilotage de l'ensemble du processus de rédaction ou de mise à jour du projet d'établissement

- Assurer la rédaction du projet d'établissement
- Identifier les enjeux du projet d'établissement
- Faire participer à la démarche de réflexion, structuration et rédaction du projet d'établissement
- Comprendre l'intérêt de se questionner sur ses pratiques professionnelles dans le cadre du projet d'établissement
- Conformité avec le [décret du 29 février 2024](#) qui complète [la loi n° 2022-140 du 7 février 2022](#) sur le contenu minimal du projet d'établissement ou de service.

Organisation :

- Création des outils de suivi concernant le temps, le personnel et les ressources nécessaires
- Réunions avec toutes les équipes concernées
- Suivi des avancées et des étapes de recherche d'informations
- Suivi et aide à la rédaction du projet
- Finalisation

Coût :

250€ par heure de réunion + frais hébergement et déplacement le cas échéant

Ceci inclus les travaux de préparations et de rédactions, les réunions de travail, les relectures et modifications nécessaires à l'élaboration du projet d'établissement